

ERIC LUCAS

Autiste CIM-10 F84.5 à haut potentiel altruiste
Rescapé de la psychiatrie publique française
Martyr Administratif Français depuis 1994
Fondateur de Autistan.org en 2014
Demandeur d'asile au Brésil depuis 2017
ERICLUCAS.org



LRAR RR019892769BR

20210125_ELO_ICAMDAAD---
DdD_Demande-accessibilité-handicap-
réponses-explications-justifications-
traitement-dossiers-accès-droits-justice-
stop-torture

Madame la Défenseure
Défenseur des Droits
Libre Réponse 71120
75342 PARIS cedex 07
France

ICAMDAAD (Injustice et cauchemar administratifs du mutisme et du défaut d'accès à l'assistance et aux droits)

Demande d'accessibilité relative au handicap, de réponses, d'explications, de justifications, de traitement de mes dossiers, et d'accès aux droits et à la justice
- STOP LA TORTURE

P.S. Si "c'est trop long" (ou quoi que ce soit d'autre qui serait "inadapté"), il faut trouver un "traducteur" et des aménagements : c'est à l'Etat et aux institutions publiques de le faire, pas à moi : je ne peux pas faire plus, je suis déjà à 100% d'efforts (contre 0% en face).

(Et pardon de vivre une torture administrative et de tant déranger en en demandant la cessation - et l'assistance à laquelle j'ai droit - depuis tant d'années.)

Rio de Janeiro, le 25 janvier 2021

Madame la Défenseure

Depuis environ cinq ans, je me creuse la tête à essayer de trouver - sans assistance - comment faire pour obtenir, de la part de vos services, des réponses pertinentes (ou des

réponses tout court) et le traitement légitime (et initialement envisagé) de mes dossiers, qui semblent assez vite “classés”.

Cela fait des années que je vous demande, à vous et à de nombreux autres organismes publics, l’assistance humaine (notamment l’assistance à la communication) dont j’ai besoin en tant que personne autiste (dont le handicap est reconnu par la CDAPH).

J’ai également formulé maintes fois cette demande dans le cadre de l’association de personnes autistes que j’ai créée en 2014.

Je ne vais pas détailler cela à nouveau ici, puisque je n’ai jamais reçu la moindre réponse, le moindre commentaire, même pas un mot, à ce sujet.

Puisque vos services sont actuellement penchés sur la CDPH de l’ONU, ils savent sans doute à quel point ce défaut d’assistance constitue une violation de cette Convention. Je ne développerai pas dans la présente.

Début 2016, il y a eu des “frictions” au niveau de votre personnel, qui n’a pas supporté la manière dont j’ai exprimé ma contestation suite à ce que je considère comme une parodie de traitement de dossier.

J’ai été écoeuré, car cela faisait très longtemps que je cherchais une solution (depuis 1995 et depuis 2002), or j’avais reçu des signes, par oral et par écrit, comme quoi il y avait ENFIN une entité (la vôtre) qui comprenait et qui avait promis de s’occuper de mes calvaires administratifs, ou au moins de m’aider à les réduire.

Mais en résultat, rien, tout a été mal compris et enterré, avec d’importants défauts de communication.

C’est le “supplice de Tantale”.

C’est insupportable.

Une de vos cheffes de service m’a reproché par écrit mon comportement, en prenant la défense de l’un de vos agents. J’ai présenté mes excuses mais cela n’a pas été suffisant : depuis cette époque, on fait juste semblant de m’aider (les rares fois où on me répond, ce qui remonte maintenant à plusieurs années).

Je constate donc que votre personnel a fait intervenir une question d’ego qui n’a rien à voir avec sa mission.

C’est toujours pareil : quels que soient mes efforts, il y aura toujours un moment où le personnel va être “agacé” ou vexé, et donc utiliser cela pour ne plus me répondre.

Le même mécanisme se produit partout ailleurs, et c’est précisément cela qui explique mes calvaires administratifs : les questions de susceptibilité et l’interférence des egos des fonctionnaires, ce qui n’a pas lieu d’être. Je ne vois pas en quoi c’est professionnel. On me reproche de ne pas m’être exprimé “comme il faut”, mais en face on n’hésite pas à s’embourber dans des confusions avec des questions d’ego, nuisibles au traitement des

dossiers, et totalement anti-professionnelles : deux poids deux mesures, on exige la quasi-perfection de l'usager (même s'il est autiste et même sans assistance, ça c'est négligé), par contre quand les agents sont en tort, là c'est réputé ne pas exister...

L'avantage avec vos services, si on peut dire, c'est qu'au moins ces vexations n'ont pas conduit à me placer en hospitalisation d'office (cf. mon premier dossier, qui a été "évacué" de manière ahurissante par vos services), ou n'ont pas généré le supplice des injustices relatives à la gestion de titre de séjour de mon ami soutien de vie, qui dure depuis le 24/06/2002, et qui lui aussi a été "enterré" de manière plus qu'écoeuvrante par un service curieusement nommé "Recevabilité, Orientation et Accès aux Droits" (que j'aurais plutôt nommé "Souverainisme Administratif, Incompréhension Infaillible, Mutisme et Exclusion").

Vous n'imaginez pas les efforts et la patience que je déploie depuis tant d'années pour essayer de "rester calme" et de vous écrire poliment (et pas trop souvent, car ça aussi on me le reproche, tout comme on me reproche la longueur de mes lettres, enfin tout est toujours de ma faute, et pas de celle des gens qui ne font pas leur travail correctement).

En 2016, comme on m'a fait sentir - et on m'a montré, par le mutisme - que je devais moins protester, c'est ce que j'ai fait, et alors il s'est passé ce qui se passe d'habitude en tel cas : rien.

Ce qui fait qu'au bout de quelques années d'absence de réponses de la part de vos services, j'ai fini par téléphoner (ce qui est très difficile pour moi) en appelant des numéros au hasard chez vous, et j'ai eu la "chance" (si on peut dire) de tomber sur votre directeur "R.O.A.D.", un homme très gentil et très compréhensif, ce qui m'a redonné espoir.

Malheureusement, nouveau supplice de Tantale, cette personne a produit une réponse écrite assez longue qui est fondamentalement erronée, chose que j'ai évidemment expliqué et démontré en retour.

Et depuis, plus rien.

J'ai ensuite patiemment et prudemment envoyé pendant deux ou trois ans un certain nombre de lettres recommandées très explicatives et très polies (à mon avis), mais tout cela en vain, comme avec les autres "administrations".

Tout cela m'amène aujourd'hui à la totale certitude de ce que je dis depuis des années : ces problèmes sont essentiellement des "problèmes de communication et de relations sociales", ce qui est parfaitement logique puisque je suis autiste, et ces problèmes auraient pu être évités ou résolus si j'avais bénéficié de l'assistance à laquelle j'ai droit en tant que personne autiste (et que je ne cesse de réclamer à cor et à cris, en fait depuis le début des années 1990), mais également il incombe aux différents services publics (dont les vôtres) de fournir eux aussi une

forme d'accessibilité aux personnes handicapées, dont notamment les personnes affectées par un handicap dit "psycho-social" (ce qu'ici je nommerais plutôt "psycho-administratif").

Comme dit plus haut, je n'ai cessé de vous demander cela, mais je me suis heurté à un mur de silence (et ça continue), ce qui est diamétralement opposé à l'accessibilité dument attendue, et stipulée par la CDPH de l'ONU (notamment).

En 1994, si j'avais eu l'assistance nécessaire (et qui m'est due), les psychiatres "médesinges" publics qui m'ont entendu (et non pas écouté) auraient mieux compris ce que je leur expliquais, et ils ne m'auraient pas rejeté comme un chien galeux quand je demandais assistance dans une situation de grand désespoir (et en appelant la gendarmerie pour "m'ôter" alors que j'étais en pleurs, incrédule, inerte et bien incapable de quoi que ce soit, merci Monsieur le Docteur Venet, sombre abruti misérable et pathétique).

Puis, suite à la "crise de nerfs" bien compréhensible résultant de cet odieux rejet, ils se seraient sans doute moins vexés (dans leur tour d'ivoire de l'omniscience infaillible et "crasseuse" (pour reprendre l'un des termes utilisés pour décrire ma vie dans leur infâme torchon débile nommé "dossier médical", trop facile à "démonter")) si j'avais eu l'assistance nécessaire, qui aurait pu "faire tampon", et cela aurait évité qu'on me prenne ma liberté et ma vie pendant 15 mois, INJUSTICE JAMAIS REGLEE A CE JOUR, et facile à démontrer, mais personne ne veut m'écouter et on ne m'offre pas l'accès à la justice, les moyens de me défendre, sans quoi cela fait longtemps que j'aurais pu commencer.

En 2002, au début du "cauchemar visa 2002-2006 (déjà, soumettre un usager français à un tel cauchemar pendant 4 ans (ou même pendant 4 mois), c'est complètement indéfendable), si j'avais eu l'assistance nécessaire (et qui m'est due), les fonctionnaires consulaires ne se seraient pas vexés suite à toutes mes lettres de protestation (pourtant polies mais encore pas assez pour ces élites imbues et arrogantes, ce dont j'ai d'ailleurs une preuve que je garde précieusement, de la bouche d'un responsable consulaire m'expliquant que "si je ne m'étais pas tant agité, il aurait pu revenir sur la décision de refus" : donc on est complètement dans des histoires de vexations, anti-professionnelles).

Et donc nous ne serions pas obligés, mon ami et moi, de souffrir à vie un supplice sans nom depuis cette date (avec par-dessus le marché - comme si ce n'était pas suffisant - un supplice de Tantale de la part de la seule entité en laquelle nous pensions pouvoir croire et faire confiance : le DdD). C'est vraiment un miracle si encore aucun de nous deux ne s'est suicidé (et j'aurais presque envie de rajouter "vous avez de la chance", mais de toutes façons les gens dans les bureaux ne reconnaissent jamais leurs torts (ici, indirects). Si c'était le cas, ça se saurait.).

Fin 2015 / début 2016, si j'avais eu l'assistance nécessaire (et si vos services possédaient, comme je me tue à le demander et à l'expliquer, une sorte de référent handicap compétent en matière d'autisme), votre personnel n'aurait pas compris les choses de travers, en supposant que notre problème de titre de séjour était résolu alors que mes efforts (et non les leurs)

avaient permis de “débloquer” l’émission d’une vulgaire carte de séjour d’un an pour mon ami, problème torturant qui traînait depuis deux ans par la faute de deux préfectures (et, là encore, suite à une vexation préfectorale du fait que j’avais osé demander de l’aide à un DelDdD local), alors que le problème est bien plus profond (discrimination basée sur le genre, Pacs, accord bi-national, carte de 10 ans, etc.) que des histoires de misérables cartes annuelles (situation insigne qui dure encore à ce jour, depuis 2006 !!), ce qui pourtant semblait avoir été bien compris au départ.

Si ces assistances avaient été dûment fournies, alors les choses se seraient moins mal passées lorsque, choqué et plus que déçu, j’ai exprimé ma stupéfaction et l’incohérence de cette situation, et ma grande déception, ce qui loin de susciter des corrections n’a fait qu’amener les reproches dont j’ai parlé plus haut, concernant - encore et toujours - “mon comportement”, qui - quoi que je fasse - n’est jamais jugé adapté, chose qu’on me fait toujours payer le prix fort, par du rejet, ce qui n’a rien à voir avec de l’accessibilité : tous les efforts sont à faire de mon côté, tous les reproches sont pour moi, mais par contre en face si les fonctionnaires font des erreurs, mêmes petites, celles-ci “n’existent pas”, et si jamais on le leur dit, il se vexent (et donc en profitent pour rejeter ou pour “classer”), et même quand on leur dit très précautionneusement et très poliment (comme je l’ai fait ces dernières années), ils se murent dans le mutisme : c’est trop facile ! C’est injuste, et infect, désolé.

Tous les efforts et les reproches sont pour nous, et “en face”, c’est le contraire, les fonctionnaires ne font jamais d’efforts d’adaptation au handicap psycho-social : jusqu’à preuve du contraire, ils sont toujours réputés “irréprochables”, “infaillibles” (ou du moins ils se comportent comme tels), et par-dessus le marché ils font intervenir, dans les dossiers, leurs questions d’amour-propre alors qu’elles n’ont strictement rien à y faire.

Manque de professionnalisme (porosité de la barrière entre devoir professionnel et considérations personnelles), absence d’assistance et d’accessibilité normalement due aux personnes handicapées (dont le handicap psycho-social et psycho-administratif), “loi du pot de terre contre pot de fer” : voici, assurément, sont les causes des supplices administratifs français qui me pourrissent l’existence depuis des décennies.

Le DdD est censément le “dernier espoir” qu’on peut avoir lorsqu’on ne trouve aucun moyen pour obtenir justice et fin des supplices, mais finalement, même chez vous, les mécanismes sont les mêmes.

Donc, comment faire ?

Est-ce qu’une fois de plus on va ignorer cette lettre, jugée sans doute “pas comme il faut”, et sans jamais faire aucun effort d’adaptation, alors que moi j’en fait tant, depuis des décennies, face à des murs administratifs imbus, arrogants, incompréhensifs et égoïstes ?

Est-ce comme ça que sont traitées les personnes handicapées en France ?

Et, encore pire, alors que personnellement je fais partie des “moins handicapés” chez les autistes, comment donc est-ce que ceux qui ont plus de difficultés pourraient accéder à vos services (ou aux droits et à la justice en général), quand on voit que même moi, avec des centaines ou milliers de lettres et courriels en 30 ans, j’en suis toujours au même point, seul à hurler en vain face à un mur, à des gens mutiques drapés dans leur croyance d’être dans le juste alors que l’analyse de la manière dont ils traitent les dossiers (les miens en tous cas) montre qu’ils n’ont rien compris (comme par exemple quand on m’explique que mon dossier médical m’a été communiqué, pirouette déjà servie depuis très très longtemps, et utilisée chez vous aussi pour refermer un dossier, ce qui est plus que révoltant).

C’est insupportable, c’est infâme.

Et on va ENCORE utiliser mes protestations comme prétexte pour ne pas me répondre. Mais même quand j’écris très diplomatiquement, c’est exactement pareil !

C’est plus que désespérant !

Vous poussez les gens à bout !

Déjà, quand on atterrit chez vous, c’est parce qu’on est à bout, parce qu’on a épuisé tout le reste.

Mais là, on nous en ressort une couche, le coup de grâce.

Je me demande combien de gens se sont suicidés suite à ce genre de choses.

Encore un sujet qu’il ne faut pas aborder, où qu’on va me reprocher d’avoir écrit.

On a juste le droit de se taire.

Je ne peux pas faire mieux ! J’ai tout essayé ! Des efforts, je ne fais que ça, tout le temps, année après année. Et “en face”, il y a quoi ?? Rien. Du silence, du mutisme, et quand on insiste un peu trop dans les suppliques, alors on est puni, d’une manière ou d’une autre.

C’est ça, la France ? C’est ça a manière dont le DdD “veille au respect des droits” ?

Comment ne pas être révolté ?

Pourquoi devrais-je m’autocensurer, comme si tous ces supplices et tortures administratives n’étaient pas déjà assez écoeurantes et insupportables.

C’est facile de se déclarer “agacé”, du haut de son bureau dans la capitale, tout en refusant d’apporter la moindre aide (ou même une réponse !) à des gens qui souffrent et qui implorant depuis des années. Où est la justice, où est la justesse dans tout ça ? Dites-le moi, si quelqu’un répond...

Comment je fais ? Dites-moi ! Que quelqu’un me dise, au lieu de toujours me reprocher (par confidences indirectes, car en plus tout est “feutré”) de ne pas faire comme il faut, sans pour autant m’apporter les aménagements nécessaires (assistance humaine).

Ca ne se voit pas que je n’y arrive pas tout seul ? (J’ai déjà dit et même hurlé ça plusieurs fois en vain, c’est même enregistré en juillet 2017, et publié, mais je pourrais aussi bien le publier sur la Lune, ou sur Mars, ce serait pareil, vive la France, franchement...)

Qu’est-ce que les gens croient ? Que ça m’amuse ? Que je suis un sorte de “dingue” qui a “besoin” d’écrire des lettres “parce que ça le calme”, et qu’on lit donc distraitement et en soupirant, mais sans jamais se remettre en question, et sans jamais accorder de considération véritable à la souffrance et aux demandes d’aide ?

C’est ça, l’adaptation, le respect des personnes handicapées, l’accès aux droits ?

Ces dernières années, je vous ai écrit en faisant beaucoup d’efforts pour ne pas exprimer trop crument le côté révoltant et insupportable, torturant de tout cela, mais ça ne sert à rien. Et ce genre de phrase, je l’ai écrite aussi plusieurs fois, car je passe mon temps à chercher les bonnes “approches”, celles qui feraient qu’on daignerait enfin m’aider ou au moins me répondre. C’est un cauchemar à vie !

Comment je fais ? QUI m’aide ????? J’ai posé cette question (QUI ?) des centaines de fois, EN VAIN !

C’est facile de dire que tout est toujours de ma faute, et sans jamais apporter la moindre adaptation. Ce n’est pas juste. C’est insupportable, c’est inacceptable.

Comment puis-je me défendre ??? Où est l’aide ???????????????

Je ne vois pas comment faire sans assistance, mais je vous demande encore une fois de fournir l’assistance dont je parle (qui est double : l’assistance humaine personnelle dont j’ai besoin, ET les mesures d’accessibilité de vos services au handicap psycho-social notamment autistique).

Je vous demande également, bien sûr, de me répondre (car comment régler des problèmes sans dialogue ?). C’est facile d’ignorer les gens et d’ignorer ses propres erreurs, mais ça, ça n’a rien à voir avec “veiller au respect des droits”, ça c’est simplement reproduire les injustices qui amènent les gens chez vous. Mais je l’ai déjà expliqué et je parle à des murs.

Je vous demande, bien évidemment, de bien vouloir continuer à traiter, pardon, reprendre le traitement de mes dossiers ouverts en 2015 et refermés par erreur chez vous, et de trouver un moyen pour éviter ces erreurs et au moins pour prendre en considération les explications montrant ces erreurs. Et sans me soumettre de nouveau à je sais quelles formalités administratives et autres prétextes décourageants et dissuasifs, surtout sans assistance.

La "maison des fous" d'Astérix, c'est vraiment de la rigolade à côté. Lui n'y passe qu'une journée.

Je vous demande de m'aider à accéder aux droits, c'est à dire au respect et à l'application de mes droits, et aussi de m'aider à accéder à la justice (article 13 de la CDPH), notamment en m'expliquant comment je peux faire pour obtenir un "accompagnement pour mes démarches administratives françaises" que m'a promis le MEAE fin 2019 et que j'attends toujours, malgré 16 (seize) LRAR en 2020 à leur adresse pour cela, ce qui n'a eu pour effet que de les amener à me faire contrôler par la CAF, ce qui montre bien la mesquine persécution dont je fais l'objet par ces "élites", qui n'ont pas supporté en juin 2002 que je conteste leur très injuste décision de refus de visa (et d'autres injustes décisions ayant suivi pendant 4 ans de "pot de fer").

Cet accompagnement me permettrait de trouver comment remplir correctement un formulaire d'aide juridictionnelle. Le consulat et le MEAE font tout pour "mal comprendre" mes demandes à ce sujet, évidemment puisque si j'obtenais enfin une aide juridictionnelle, alors la première chose que je ferais serait de porter plainte contre ce même MEAE, pas pour des refus de visa proprement dits, mais pour l'immixtion et l'atteinte disproportionnée dans ma vie privée et familiale constituée par ces refus. Du moins c'est le projet que j'ai, et que j'ai imaginé seul puisque je n'ai ni aide juridictionnelle, ni l'assistance pour l'obtenir, et pas de connaissances en droit (à part la CDPH de l'ONU et ses Observations générales, fort instructives mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui).

Enfin, je vous prie de m'indiquer quel est (ou quels sont), en France, le ou les service(s) (ou entité(s) PUBLIC(QU)(E)(S) qui serai(en)t chargé(e)(s) d'aider les citoyens à obtenir justice.

Prière de bien lire les mots que j'écris. Je ne demande pas qui rend la justice, tout le monde le sait. Je ne demande pas des entités privées (les avocats), mais bien quelle est l'entité publique, fournie par l'Etat français aux citoyens pour les aider à accéder à la justice (article 13 de la CDPH).

J'ai posé la question à "service-public.fr" qui (après les inévitables malentendus habituels puisqu'il n'y a pas d'assistance ou de "traduction"), ne trouve toujours pas la réponse, malgré un mois de recherches et d'échanges, et non sans m'avoir "baladé" à droite et à gauche, ce qui ne prend plus depuis longtemps.

Parfois je me demande si ce n'est pas justement le DdD, mais "service-public.fr" ne m'en a pas parlé, et si c'est le cas vous voudrez sans doute me l'indiquer, mais alors, le problème reste entier puisque le DdD ne répond plus quand il y a des incompréhensions ou "frictions" qui n'existeraient pas si l'assistance, les aménagements et l'accessibilité étaient dûment fournis, ce qui renvoie au début de la présente.

De plus, à ma connaissance (ou d'après ce que je vois), le DdD n'est pas "obligé" d'aider les gens à obtenir justice, donc dans les cas difficiles on en revient toujours au même : "pas de solution". Il est tellement facile de "classer", d'ignorer, de décréter je ne sais quoi, et que c'est la faute de l'utilisateur, etc.

Je suppose que cette lettre est un peu irritée et pas très agréable, mais je ne peux pas faire mieux : vous n' imaginez pas les efforts que je déploie pour ne pas crier ma colère et ma révolte, je vis véritablement une torture administrative (je l'explique depuis des années mais

l'Administration française, du haut de son donjon, ne daigne aucun commentaire ni évidemment aucune aide), donc il y a des limites à l'auto-censure.

Je demande à ce que "irritation" ne soit pas confondu avec "offense" (c'est trop facile, et c'est injuste).

J'ai bien assez de problèmes pour ne pas, en plus, me plonger dans des histoires de frictions personnelles qui me semblent (à moi) parfaitement hors de propos.

Je comprends que le fait de souffrir ne donne pas le droit d'insulter des personnes qui n'y sont pour rien, mais ce n'est pas ce que je fais : j'exprime mes problèmes en laissant quelques légers signes montrant à quel point c'est révoltant, j'ai le droit, les gens ne sont pas des machines, des pions, des sujets, des serfs.

Si j'écris trop "froidement", on va encore me dire que je n'ai pas su exprimer ma souffrance ou mes problèmes, comme l'ont fait les psychiatres médesinges publics en 1994-1995 : on ne s'en sort jamais, quoi que je fasse c'est toujours de ma faute ! Pas assez ceci ou trop cela, ça ne convient jamais...

Mettez-vous à ma place, que puis-je faire de plus ? Sans assistance ?

Si vous croyez que ça m'amuse, de faire toutes ces lettres toute la journée (à titre personnel et à titre associatif), en voyant rarement la lumière du jour (et alors qu'une plage me tend les bras à 200 mètres)...

Comment je fais ? Qui va enfin m'aider ? Ou au moins me répondre (pertinemment, pas des réponses écoeurantes qui retournent le couteau dans la plaie) ?

C'est trop, une réponse ? Je ne demande pas la Lune...

C'est la France, quand même...

Elle est où, l'aide socio-administrative pour les personnes autistes ?

Je n'arrête pas de poser cette question, sur tous les tons, depuis des années.

S'il existe une entité publique qui m'aide, je demande qu'on me donne son nom et son adresse de courriel (chose que j'ai déjà demandée plein de fois pendant des années, même avec un début de grève de la faim en 2017, en vain comme toujours).

Si personne n'est capable de me donner ce nom et cette adresse de courriel, alors ça veut dire que je n'ai pas cette aide. Si je ne sais même pas comment contacter une supposée entité censée m'aider, comment peut-on prétendre qu'une aide publique existerait et m'aiderait vraiment, concrètement, et pas juste "sur le papier" ?

Si quelqu'un m'aide "pour de vrai", il doit bien y avoir des traces, des emails, enfin quelque chose, non ?

Et on ne peut pas dire que je ne demande pas : je ne fais que ça !

Dont une douzaine de nouvelles LRAR désespérées en septembre 2020, ce qui a généré un contrôle de la CAF juste après : parlez-moi d'une aide ! C'est odieux, c'est d'une bassesse

ignoble. Franchement, à un moment il faudrait retomber sur Terre, et arrêter de martyriser les gens qui ne demande qu'à vivre paisiblement et équitablement !

Excusez-moi de ne pas être "normal" !

Et de ne pas faire des demandes ou des questions adaptées au peu de réponses disponibles. Je ne peux pas tout faire. J'ai le droit de vivre avec autant de "chances" que les autres !

Ainsi, c'est sans issue, sans espoir, c'est une torture à vie :

- Si on ne demande rien ou si on ne se plaint pas, l'assistance et la résolution des problèmes et injustices ne va pas tomber du ciel ;

- Si on demande, parfois on obtient quelques réponses mais elles sont presque toujours erronées (puisque aucun effort d'adaptation n'est fait de la part des personnes non-autistes, qui considèrent systématiquement qu'elles sont dans le juste et que nous sommes "déficients", alors que dans le fond elles ne comprennent pas ce que nous disons, tout en attribuant cela à nos "troubles" et sans jamais se remettre en question) ;

- Si on n'est pas déjà écoeuré à ce stade, et si on persévère en expliquant poliment en quoi les personnes se trompent, alors elles sont perturbées, ne savent plus quoi faire, et souvent elles se vexent, et elles appliquent la "loi du mutisme", trop facile et détestable (et par-dessus le marché, c'est aux autistes qu'on reproche de ne pas vouloir communiquer ! Quelle sinistre blague...) ;

- Si malgré tous ces dysfonctionnements et injustices, on persévère car on a viscéralement besoin de justice, de fin des souffrances et d'équité, alors là on entre tôt ou tard en conflit avec l'Administration, qui ne reconnaît JAMAIS ses erreurs et ses fautes (même - et surtout - quand on les démontre par A + B) ;

- Si, pendant toutes ces tentatives, on demande très poliment et très patiemment, même pendant des années, ça ne donne rien du tout (à part de rarissimes réponses non constructives et non pertinentes), et si, au bout d'un moment plus ou moins long, le caractère insupportable des situations est exprimé dans nos écrits, si on hausse un peu le ton dans un moment de désespoir ou d'exaspération bien légitimes, alors là le fonctionnaire daigne "accorder sa meilleure attention", mais uniquement et automatiquement pour "justifier" (en interne) le mutisme (ce qui n'est pas professionnel car les egos des fonctionnaires n'ont rien à faire ici) ;

- Si, au bout de 10, 20, 30 ans de cette torture, on essaie d'en obtenir la cessation, et d'obtenir assistance et justice, il n'y a RIEN, rien, rien, aucune aide étatique. C'est en France, ça ?

S'il y a quelque chose, dites-moi où c'est exactement (nom, courriel).

(Je parle d'aide réelle, pas de contacts qui ne répondent jamais, c'est vraiment méprisant et humiliant à la fin. Et torturant, surtout. Un jour il va vraiment falloir considérer l'éventualité de plainte pour torture mentale. Mais tout ce que je dis est de toutes façons méprisé, ou utilisé contre moi, c'est sans fin, sans espoir, c'est la France, le pays de l'impossible.)

Et ce mécanisme (de "l'ignorance-irritation-exclusion") est utilisé partout et tout le temps à l'encontre des autistes, même des enfants, dont on ignore les problèmes jusqu'à ce qu'ils

crient trop fort, et alors on s'irrite et on les exclut (médicaments, centres "faits pour eux", etc.).

Et ce n'est pas la peine de me dire que dans beaucoup de cas il est difficile de comprendre les problèmes des autistes, puisque même quand ils parviennent à bien les expliquer, très clairement et en détails (*j'ai fait partie du Groupe de Pilotage de la Recommandation pour les autistes adultes HAS-ANESM*), ça ne change rien du tout, nous sommes ignorés de la même manière, voire plus.

Ainsi, les fonctionnaires et agents jugent les gens et les situations "en premier et en dernier ressort", ils sont juges et parties, et forcément ils font des erreurs puisqu'il n'y a aucun conseiller compétent en autisme (et puisqu'ils n'ont même pas l'idée d'en chercher un, d'ailleurs), qui pourrait "faire des ponts" entre eux et la personne autiste.

Donc fatalement les problématiques ne sont pas comprises, et - pire - les agents croient comprendre, puis "classent" et rejettent, tout en se contentant de mettre les protestations sur le dos de "l'autisme", les "troubles du comportement", des "déficiences", sans même se rendre compte que les erreurs, les fautes et les déficiences viennent d'abord de leur côté.

Et comme il n'y a pas de débat, c'est toujours l'utilisateur qui paie.

Handicapés ou pas, nous sommes broyés de la même manière.

D'ailleurs, où est le service du DdD qui s'occupe de l'accès aux personnes handicapées ? Où sont les aménagements ? Je ne vois rien de cela. Je ne vois que du traitement "ordinaire", automatique, par amalgames, et sans vraiment prendre en compte les explications de l'utilisateur. (Et vu le nombre de LRAR explicatives que j'ai envoyées en vain, il serait difficile de prétendre le contraire).

Certes, les agents du DdD semblent nettement "moins pires" que les autres fonctionnaires, mais malheureusement, au final, le résultat est le même : rejet et exclusion, supplice de Tantale, désespoir sans fond, aggravation de la torture psycho-administrative.

Qu'il n'y ait même pas de référents handicap spécialisés autisme au sein de votre institution (comme je le demande "dans le désert" avec mon association depuis 2014), c'est incroyable. Surtout pour un service chargé de "l'Accès aux Droits".

(Et une des choses les plus frustrantes, aberrantes et torturantes, c'est que vous avez sous la main, depuis 5 ans, une personne dont l'aide vous serait très précieuse pour mettre en place le service d'accessibilité pour les autistes dont je parle, mais au lieu d'en profiter, on me marche sur la tête, sans comprendre, sans vérifier... Mais je ne vais pas développer : je parle à des murs...)

Tout ce que je vois, c'est "la loi du plus fort" ("pot de terre contre pot de fer"), l'absence d'assistance étatique pour les personnes affectées par un handicap psycho-social (ou psycho-administratif) ; la susceptibilité égoïste et non-professionnelle de certains fonctionnaires et

agents (ce qui crée toujours des drames à vie, puisque l'Administration française ne reconnaît JAMAIS les erreurs de ses agents, donc c'est toujours aux "simples mortels", aux pauvres usagers de payer l'addition) ; le Mutisme Administratif Français ignoble, insupportable, empêchant tout dialogue donc toute possibilité de résolution ; l'absence d'aide étatique pour accéder à la justice, etc.

Tout cela est en totale violation de la CDPH de l'ONU, et - je crois - des principes que votre institution est censée défendre.

Et cela pourrait l'existence de nombreuses personnes autistes.

Ce que j'explique me semble clair comme de l'eau de roche qui coule de source, mais dès que cela atteint les bureaux, cela se perd dans le sable...

Si ce n'est pas clair, si c'est incompréhensible, au moins qu'on me le dise, ce serait la moindre des choses, le minimum de la décence, au lieu de me laisser comme ça tenter en vain pendant toute ma vie, me faire tourner en bourrique sans rien dire, sans aider, et en plus en s'estimant offensé, en se courrouçant : Louis XIV, c'est fini !

C'était pas la peine de faire la révolution, si c'est pour refaire pareil qu'avant mais en pire !
Tout ce mépris, toute cette inhumanité, toute cette hypocrisie... J'ai pas les mots...

Pourquoi est-ce que personne ne m'aide dans les services publics (et dire ça est un euphémisme quand on pense aux sévices du MEAE et des préfectures) ?

Si mon "comportement" ne va pas, si je suis "trop ceci" ou "pas assez cela" pour être jugé "adapté" à votre système, je ne vois pas comment faire mieux : j'ai tout essayé (à part le suicide, qui n'arrangerait rien), donc c'est à l'Etat de fournir des aménagements.

Or je n'en vois aucun. Je ne vois que 100% d'efforts de mon côté, et 0% de l'autre, un mutisme imbu et auto-satisfait, supérieur, souverain, aux antipodes de la CDPH et des principes censés être défendus par "la République" et en particulier par votre institution.

Mais j'ai déjà écrit tout ça je ne sais combien de fois, et c'est toujours méprisé, ignoré.

Votre institution est censée - entre autres - lutter contre les excès de formalisme ?

Pourtant elle semble user des mêmes mécanismes que l'Aboministration française, qui sont complètement inhumains et inaccessibles, pour les autistes en tous cas.

J'ai raison mais vous ne pouvez rien y faire ? Dans ce cas, dites-le au moins. Ce serait le minimum de la décence, de l'honnêteté.

Ou est-ce qu'au contraire vous considérez que je suis complètement dans l'erreur, et que mes écrits sont des divagations qui relèvent de la psychiatrie (ou de je ne sais quoi d'autre), ce qui vous dispenserait de me répondre, en vous déclarant non-compétents ?

(Je suis obligé de jouer à la devinette, dans tout ce surréalisme indécent...)

Si c'est ça, je ne suis pas d'accord ! J'ai au moins droit à des explications. Si c'était ça la posture de votre institution, alors elle devrait me le dire, pour que j'aie au moins une chance de me défendre, et de montrer en quoi ça ne tient pas. C'est trop facile !

Nous ne sommes pas des quantités négligeables, des ahuris qui ne comprennent rien et qui ne méritent même pas qu'on leur explique les choses.

Si cet artifice était utilisé, je crois plutôt que ce serait précisément par crainte que je ne démontre une fois de plus les erreurs : en effet n'importe quelle personne dotée d'un cerveau en bon état de marche voit bien que j'ai raison et que je ne fais qu'énoncer des évidences logiques, même si c'est fait ici de manière tumultueuse, sans assistance à la "traduction".

Tout ça ne tient pas. C'est indécent.

Je demande de la décence, c'est la moindre des choses.

Sinon il faut arrêter de parler de "cinquième puissance mondiale" et de "patrie des Droits de l'Homme" : c'est malhonnête, c'est du mensonge.

Et chaque citoyen (même handicapé) a le droit (et le devoir !) de s'y opposer.

Si les fonctionnaires et les agents font des erreurs et ne comprennent pas les situations autistiques, est-ce que c'est de ma faute ?

Alors que je fais TOUT pour expliquer, et eux RIEN pour comprendre ? (mutisme...)

C'est indéfendable, c'est indigne, c'est vraiment infect.

La "République" et ses serviteurs sont toujours prompts à reprocher à l'utilisateur la moindre de ses erreurs, réelle ou supposée ; en revanche dans le sens inverse, c'est tout le contraire !

On ne répond pas, on se vexe, ou quand on peut on sévit, on exclut, on enferme, on rend les gens fous de souffrance de cette torture, et en plus, on leur reproche de se plaindre : il faudrait souffrir sans déranger !! Non mais franchement...

C'est ça, les "valeurs de la France" ??

C'est ça, "veiller au respect des droits" ??...??

Qu'on m'explique... Il y a un problème quelque part, ou alors c'est moi qui suis stupide...

J'ai le droit à des explications.

C'est mon droit.

C'est la moindre des choses.

L'Etat français me pourrit l'existence depuis 26 ans (au moins), il ne daigne pas fournir l'assistance à laquelle j'ai droit (selon l'article L.246-1 du CASF, mais surtout selon la CDPH, notamment), il ne me fournit aucun moyen d'accéder véritablement à la justice, donc dans toute cette torture, j'ai *au moins* droit à des explications, c'est le minimum du minimum de la décence. Sinon on est dans la dictature pure et dure.

Est-ce que la présente "légère expression de la souffrance due à 25 ans de tortures étatiques maintenues à vie et sans espoir" va encore être automatiquement (et opportunément) cataloguée comme "offensante" ?

En me condamnant ainsi à 6 ans de mutisme de la part de la nouvelle Défenseure ? Monsieur Toubon (un homme exquis et charmant, qui me donnait de petits coups de coudes dans les côtes en me parlant en mai 2015 lors d'une réunion de préparation de l'examen CDE ONU - lors de laquelle j'ai d'ailleurs pu expliquer comment se déroulent les choses à Genève, alors visiblement je connaissais le Palais Wilson et le Palais des Nations beaucoup mieux que l'assistance - mais je ne peux pas en dire plus, sans quoi ce serait automatiquement étiqueté "propos menaçant", c'est sans espoir...) n'a jamais répondu à une seule de mes lettres (ou courriels), que ce soit à titre personnel ou à titre associatif : évidemment, j'ai déplu (susceptibilité d'agents n'ayant pas compris etc.), donc de toutes façons, encore une fois, quoi qu'on fasse, c'est toujours nous les fautifs (comportement etc.), et jamais les personnes dans les bureaux, alors que pourtant nous passons notre temps à faire des efforts et à chercher comment faire, sans aide !

C'est un travail à temps complet, ces luttes administratives !

A mon âge, j'aimerais beaucoup pouvoir profiter du temps qui me reste à vivre en faisant autre chose.

Mais comment vivre dignement en acceptant l'injustice et sans rien y faire ?

Visiblement, l'Administration française le peut fort bien, et ça ne les empêche pas de dormir, mais pour nous autres autistes, ce n'est pas possible, qu'est-ce que vous voulez, nous sommes handicapés, avec nos "troubles", comme celui de l'intolérance à l'injustice et à l'incohérence... (*soupirs*)

J'allais oublier un autre problème : parfois on me laisse entendre que "j'écris trop" (ou que "c'est trop long"), ce qui serait censé "justifier" l'absence de réponses...

Mais moi je ne vois aucune justification ici, je vois juste une absurdité et une "pirouette"...

Au lieu de se borner à dire que j'écris trop pour ne pas répondre, il faudrait répondre au moins une fois !

Les fonctionnaires voient une personne qui passe son temps à écrire et à demander de l'aide, et ils se contentent de dire qu'il y a trop de lettres ou de courriels, ils m'accusent de "harcèlement" (même s'ils n'osent pas l'écrire), et au lieu de faire un effort de décence, d'humanité et de professionnalisme, ils se servent de ce prétexte pour ignorer...

Franchement, c'est n'importe quoi... C'est presque puéril comme mécanisme.

Si tout ça n'est pas de la torture, c'est quoi ?

Combien de temps va durer ce mutisme et cette torture administrative française ?

Va-t-on attendre que je sois sur mon lit de mort pour me dire que oui en fait j'avais raison, et que "les choses auraient pu être faites autrement" ?

A moins que cette torture n'abrège ma vie, ou que des gens que je dérange trop ne s'en chargent ?

C'est quoi cette vie, c'est quoi ce pays ?

C'est la France, ça ???

C'est donc si difficile, de reconnaître les injustices et les torts, et de faire le nécessaire ?

C'est quoi le problème, l'obstacle, qui vous empêche de faire le nécessaire, au juste ?

C'est que "j'ai trop raison" ? Ou quoi ? Et qu'est-ce que je peux y faire ?

Je ne peux tout de même pas aller creuser un trou pour m'y coucher en attendant de mourir, pour plaire aux élites de l'Aboministration française... (et encore, même pas sûr que ça leur suffise...).

Elle est où, l'assistance ?

Elle est où, la décence ?

Elle est où, la justice ? (et l'accès à la justice)

Elle est où, l'humanité (et la "Liberté", "l'Égalité", la "Fraternité", et autres contes de Noël) ?

Il est où, le respect des Droits de l'Homme ? (Certains disent que c'est une invention française : c'est une blague, pas vrai ? Ou alors, c'est seulement les "Droits de l'Homme Normal"...) ?

Il est où, le respect de la CDPH de l'ONU ??

Ce ne sont pas des questions "rhétoriques", j'ai besoin de réponses, j'y ai droit, et je ne suis pas le seul, la plupart des autres personnes handicapées autistes aussi, même si elles ne le disent pas aussi fort.

Quand on voit que même moi je ne m'en sors pas, alors comment les personnes autistes moins actives ou moins expérimentées le pourraient-elles ?

Où est l'accessibilité pour ces personnes ??

Comment peuvent-elles donc parvenir à la défense et à l'application de leurs droits, quand même moi en 25 ans et des chariots de classeurs de lettres, je n'y arrive pas du tout ? C'est gravissime, non ??

Et si "c'est de ma faute", alors qu'on me fournisse l'assistance, les aménagements, ou quoi que ce soit : je ne vois VRAIMENT pas ce que je peux faire de plus !

Attente silencieuse, demandes très polies et déférentes, demandes un peu plus explicites (comme celle-ci), crises de nerfs (inévitables tôt ou tard, et ENTIEREMENT de la faute du mutisme et de l'inertie institutionnels), grève de la faim, ou quoi que ce soit d'autre : ça ne fonctionne JAMAIS !

Je fais comment ?

C'est de la torture !!!

QUAND est-ce que quelque va appuyer sur le bouton rouge ???

Ca fait des années que j'écris cette phrase, cette histoire de bouton rouge, un peu partout : jamais de réaction, même pas un mot : c'est révoltant quoi !!!

Comment rester calme, franchement ??

L'Aboministration française est-elle donc tant à court d'arguments, incapable de se justifier, pour ne même pas pouvoir répondre à un "simple usager", handicapé, autiste, en le laissant crier dans le désert, en le faisant tourner en bourrique, et même en s'abaissant à faire diligenter un contrôle contre lui au lieu d'avoir le courage de reconnaître ses torts et de lui fournir l'aide due et promise ? Comment ne pas penser au mot "minable" ??

Et comment ne pas s'enfuir très loin de cette vallée de larmes (la "sous-France"), par réflexe de survie, pour souffrir un peu moins grâce à un environnement plus humain ?

(Ou depuis 4 ans je n'ai jamais rencontré aucun de ces sévices, bien français et bien infâmes.)

Et en plus de ça, ça aussi on me le fait payer ! L'ignoble ministère des aff(ai)res étrang(èr)es n'ayant rien trouver de plus élégant que de me signaler à la CAF pour me faire couper les vivres, au lieu de me fournir l'aide qu'il me doit, ou au moins une réponse à mes LRAR.

Comment ne pas appeler ça de la torture administrative sur personne handicapée ???

N'y a-t-il pas au moins UNE personne en France, dans l'armée de centaines de milliers, ou de millions de fonctionnaires, qui va dire stop ??

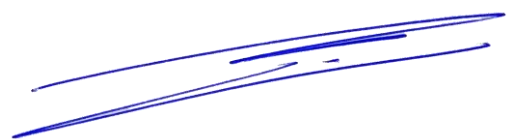
C'est facile de penser que je suis un enquiquineur, sans vraiment chercher à comprendre, sans voir que ça fait plus de VINGT CINQ ANS que ça dure, sans essayer de se mettre à ma place au moins une seconde ! C'est inhumain franchement, c'est dégueulasse, désolé il faut appeler les choses par leur nom.

N'étant pas un fonctionnaire français, je ne suis pas infallible, donc s'il y a des inexactitudes dans ce que j'explique, vous voudrez certainement les contester et les rectifier.

Dans l'espoir encore une fois renouvelé que quelqu'un va ENFIN faire quelque chose pour commencer à réduire ces tortures (chose que je me tue à demander depuis des années sur tous les tons et partout), je vous prie de croire, Madame la Défenseure, à l'assurance de ma très respectueuse sidération.

Eric LUCAS

Martyr Administratif Français



« Aux personnes en situation de handicap,
je veux ici dire très solennellement que
la République sera toujours à leurs côtés
et qu'à chaque fois qu'il y a une difficulté, une impasse, une épreuve,
qu'ils n'ajoutent pas une forme de culpabilité à ce qu'ils vivent :
c'est la nôtre, de culpabilité, pas la leur.

*Eux, ils ont à croire en leurs rêves.
Votre différence, ça n'est pas celle que nos regards
– trop habitués aux normes – croient voir :
votre différence, c'est votre potentiel. »*

Emmanuel MACRON
Conférence Nationale du Handicap
Palais de l'Elysée - 11/02/2020



ECT - EMP. BRAS. DE CORREIOS E TELEGRAFOS
Ag: 50300270 - AC COPACABANA
RIO DE JANEIRO - RJ
CNPJ....: 34028316067950 Ins Est.: 81613524
COMPROVANTE DO CLIENTE

Movimento..: 27/01/2021 Hora.....: 11:25:38
Caixa.....: 99465983 Matrícula..: 89575377
Lancamento.: 018 Atendimento: 00015
Modalidade.: A Vista ID Tiquete.: 1964576555

DESCRICAO	QTD.	PRECO(R\$)
DOCUMENTO INTERNACI	1	29,90+
Valor do Porte(R\$)...	12,35	
País Destino: FRANCA		
Peso real (KG).....:	0,070	
Peso Tarifado:.....:	0,070	
OBJETO=====>	RR0198927696R	
REGISTRO (INTERNACIO):	10,00	
AVISC DE RECEBIMENTO:	7,55	
Selo.....:	29,90	

TOTAL CO ATENDIMENTO(R\$) - 29,90

Valor Declarado nao solicitado(R\$)
No caso de objeto com valor,
utilize o servico adicional de valor declarado.

VALOR EM CARTAO DE DEBITO(R\$): 29,90
VALOR RECEBIDO(R\$)=> 29,90

SERV. FOSTAIS: DIREITOS E DEVERES-LEI 6538/78

O acompanhamento desses objetos podera ser
realizados pelos remetentes e destinatarios
por meio do portal dos

Correios <https://www.correios.com.br/>
ou pelo aplicativo de rastreamento

Ganhe tempo!

Baixe o APP de Pre-Atendimento dos Correios
Tenha sempre em mãos o numero do ID Tiquete
deste comprovante, para eventual contato com
os Correios.

VIA-CLIENTE SARA 8.3.00

20210125_EIO_ICAMDAAD---Ddd_Demande-accessibilite-handicap-reponses-explications-justifications-traitement-dossiers-...